Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210295-20250317-170320252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025

République Française **Département de la Loire**

C.C.A.S
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Ville de Montbrison

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2025/2

Séance ordinaire du 17 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

Présents :

1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente
2. Mme Cécile MARRIETTE
3. Mme Géraldine DERGELET
4. Mme Claudine POYET
5. Mme Emmanuelle GUIGNARD
6. Mme Arlette MATHIEU
7. Mme Jutta JUHNKE
8. Mme Carol DE SIQUEIRA
9. Mme Stéphanie MAZIOUX
10. Mme Jocelyne CHAPERON
11. M. Joël PUTIGNIER
12. M. Patrice ROMEUF
13.

Absent.s ayant donné pouvoir :
M. Christophe BAZILE, Président

Excusé.s :
Aucun

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour la mise en place du Chèq'séniors 75+

Pour rappel, le CCAS avait lancé le 10 septembre 2013 le PASS'70+. Ce PASS avait pour objectif de permettre aux habitants de la commune de +70 ans de (re)découvrir les équipements culturels, sportifs, de loisirs ou festivités de la commune.

Ce PASS, était composé de 4 coupons nominatifs, non cessibles et non remboursables, et était utilisé par ses détenteurs, comme moyen de règlement ou d'aide au règlement auprès d'associations au moment de leur inscription, adhésion ou participation à une activité. Il sera attribué selon des critères bien précis (être âgé de +70 ans, participation financière selon les revenus...).
4 coupons :
-1 coupon « SPORT » valable pour une entrée piscine ou à déduire d'une cotisation auprès d'une association sportive d'un montant de 4€
-1 coupon « CULTURE » valable pour une place de Cinéma ou une entrée Musée ou une entrée Connaissance du Monde d'un montant de 5€
-1 coupon « FESTIVITE » valable pour la fête de la Fourme pour déguster Fourme et une boisson d'un montant de 3€
-1 coupon « ASSOCIATION » valable auprès d'une association ayant conventionnée avec le CCAS, à déduire de la cotisation, ou adhésion d'un montant de 10€

En 11 ans, le PASS'70+ n'a pas eu l'impact escompté ; à cela, plusieurs hypothèses possibles : le coût selon un plafond de revenus, des orientations restrictives.

Le CCAS souhaite donc proposer une nouvelle formule aux seniors de +75 ans, non-imposables (avant réduction d'impôts), intitulée « Chèq'séniors 75+ ».

Ce chéquier sera composé de 6 chèques d'une valeur faciale de 5€ chacun soit une valeur totale de 30€, ainsi que d'un coupon de réduction de 5€ a utilisé comme moyen de règlement ou d'aide au règlement d'une entrée au Musée d'Allard de Montbrison, d'un abonnement ou d'une place de spectacle au Théâtre des Pénitents.

Ce chéquier, nominatif et non cessible, sera utilisable auprès des associations sportives, culturelles, de loisirs Montbrisonnaises ayant conventionnées avec le CCAS, auprès des services communaux ou intercommunaux, auprès des partenaires Montbrison Mes Boutiks.

Il sera délivré gratuitement sur présentation de l'avis de non-imposition N-1, d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois et d'une pièce identité. Il sera valable 1 an à compter de la date de délivrance.

Le lancement du Chèq'séniors 75+ est prévue le 1er avril 2025.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de voter la mise en place du Chèq'séniors 75+.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à la mise en place du Chèq'séniors 75+ par vote à main levée.

Nombre de votants : 12
Nombre de voix contre : 0
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant la mise en place du Chèq'séniors 75+ est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 17 MARS 2025.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS